

# SIGNAL PUB

Signaler les dispositifs publicitaires irréguliers



## Qu'est ce que c'est ?

**SIGNAL PUB** est une application de signalement mis en place par la DEAL de La Réunion. Elle a été mise en ligne pour recenser les dispositifs publicitaires en infraction au Code de l'environnement.

SIGNAL PUB a pour objet de faciliter le travail de terrain des agents et la récupération des données. Depuis novembre 2022, l'application est accessible aux citoyens et aux associations qui souhaitent déposer des signalements auprès de l'administration.

La réglementation de la publicité extérieure est consultable sur l'application.



## Comment ça marche ?

Chaque signalement génère la création d'un dossier qui permet :

- ▶ de localiser un dispositif (adresse et coordonnées GPS)
- ▶ d'identifier le dispositif (enseigne, pré-enseigne, publicité et afficheur, annonceur)
- ▶ de déterminer la nature de l'infraction
- ▶ d'intégrer une photo

Le dossier est téléchargeable au format PDF.

Les instructeurs contrôlent les informations transmises. Ils peuvent aussi prendre contact avec les personnes ayant réalisé les signalements via la messagerie de SIGNAL PUB, pour obtenir des informations complémentaires.



## Pour y accéder :

L'application SIGNAL PUB est accessible sur le site internet de la DEAL de la Réunion : <https://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/signaler-un-dispositif-publicitaire-en-infraction-a1028.html>



# SIGNAL PUB

Signaler les dispositifs publicitaires irréguliers



## Qu'est ce que c'est ?

**SIGNAL PUB** est une application de signalement mis en place par la DEAL de La Réunion. Elle a été mise en ligne pour recenser les dispositifs publicitaires en infraction au Code de l'environnement.

SIGNAL PUB a pour objet de faciliter le travail de terrain des agents et la récupération des données. Depuis novembre 2022, l'application est accessible aux citoyens et aux associations qui souhaitent déposer des signalements auprès de l'administration.

La réglementation de la publicité extérieure est consultable sur l'application.



## Comment ça marche ?

Chaque signalement génère la création d'un dossier qui permet :

- ▶ de localiser un dispositif (adresse et coordonnées GPS)
- ▶ d'identifier le dispositif (enseigne, pré-enseigne, publicité et afficheur, annonceur)
- ▶ de déterminer la nature de l'infraction
- ▶ d'intégrer une photo

Le dossier est téléchargeable au format PDF.

Les instructeurs contrôlent les informations transmises. Ils peuvent aussi prendre contact avec les personnes ayant réalisé les signalements via la messagerie de SIGNAL PUB, pour obtenir des informations complémentaires.



## Pour y accéder :

L'application SIGNAL PUB est accessible ici :

*Scannez moi* →

